



Centre Régional de la Propriété Forestière
AUVERGNE - RHONE-ALPES

DDT Drôme - SEFEN

23 JUL. 2021

Monsieur le Préfet,
Direction Départementale des Territoires de la Drôme
Service Eau Forêt Espace Naturels / pôle forêt
4 Place Laennec
26000 VALENCE

A l'attention de Monsieur Frédéric SARRET

Lempdes, le 19 juillet 2021

N/Réf. : AMB/NT/IG/2021/060

Objet : projet d'Arrêtés préfectoraux EBC et coupes fortes/renouvellement

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu interroger le CRPF concernant les deux projets d'arrêté préfectoraux concernant :

- les coupes autorisées en EBC
- les obligations de d'autorisation de coupes prélevant plus de 50% des arbres de futaie et le renouvellement des peuplements après coupe rase.

Après examen de ces projets, et avis des élus du CRPF représentant le département de la Drôme, nous avons l'honneur de vous faire part de l'avis favorable du CRPF concernant ces deux projets.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

La Présidente,

Anne-Marie BAREAU

